



Les migrations résidentielles à l'échelle de l'Agglomération Côte Basque Adour

Note n°3
Octobre 2011

L'information sur les flux migratoires est issue de l'exploitation statistique du recensement rénové de la population et, plus précisément, de la question suivante : « Où habitiez-vous cinq ans auparavant ? », dont les choix de réponse sont :

- dans le même logement que maintenant ;
- dans un autre logement de la même commune ;
- dans une autre commune (à préciser).

Le terme migration désigne un changement durable de lieu de résidence. Un migrant est donc une personne ayant changé de résidence au moins une fois au cours de la période.

En exploitant les réponses à cette question, on peut connaître pour une zone :

- le flux de **sortants**, à savoir les personnes qui résidaient dans cette zone cinq années auparavant et qui n'y résident plus maintenant ;
- le flux **d'entrants**, c'est-à-dire la population qui ne résidait pas dans cette zone cinq années auparavant et qui y réside maintenant.

Pour les échanges avec l'étranger, seuls les entrants en France sont connus. Les sortants ne le sont pas : ayant quitté le territoire français, ils n'entrent pas dans le champ du recensement.

La population étudiée concerne l'ensemble des personnes de 5 ans et plus.

Enfin, les caractéristiques des individus, ainsi que celles de leur logement ou de leur famille, sont indiquées pour la date du recensement. On ignore quelles étaient ces caractéristiques en début de période ou au moment de la migration ⁽¹⁾.

L'analyse des migrations résidentielles permet d'illustrer les attentes des habitants sur de nombreuses thématiques : foncier, transports, équipements, commerces... en mettant en avant les territoires bénéficiant de l'apport des migrations tout comme les pertes de populations dues à ces mouvements.

Nous étudierons dans cette note uniquement les migrations inter-communales (changements de commune de résidence), à l'échelle de l'Agglomération Côte Basque Adour.

Cette étude se base sur les données millésimées 2007, dernières validées par l'INSEE ⁽²⁾.



(1) <http://www.insee.fr/fr/publics/communication/recensement/particuliers/doc/fiche-migrations.pdf>

(2) Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Les origines et destinations des migrants

Entre 2002 et 2007, **21 240 personnes ont intégré** l'Agglomération Côte Basque Adour,

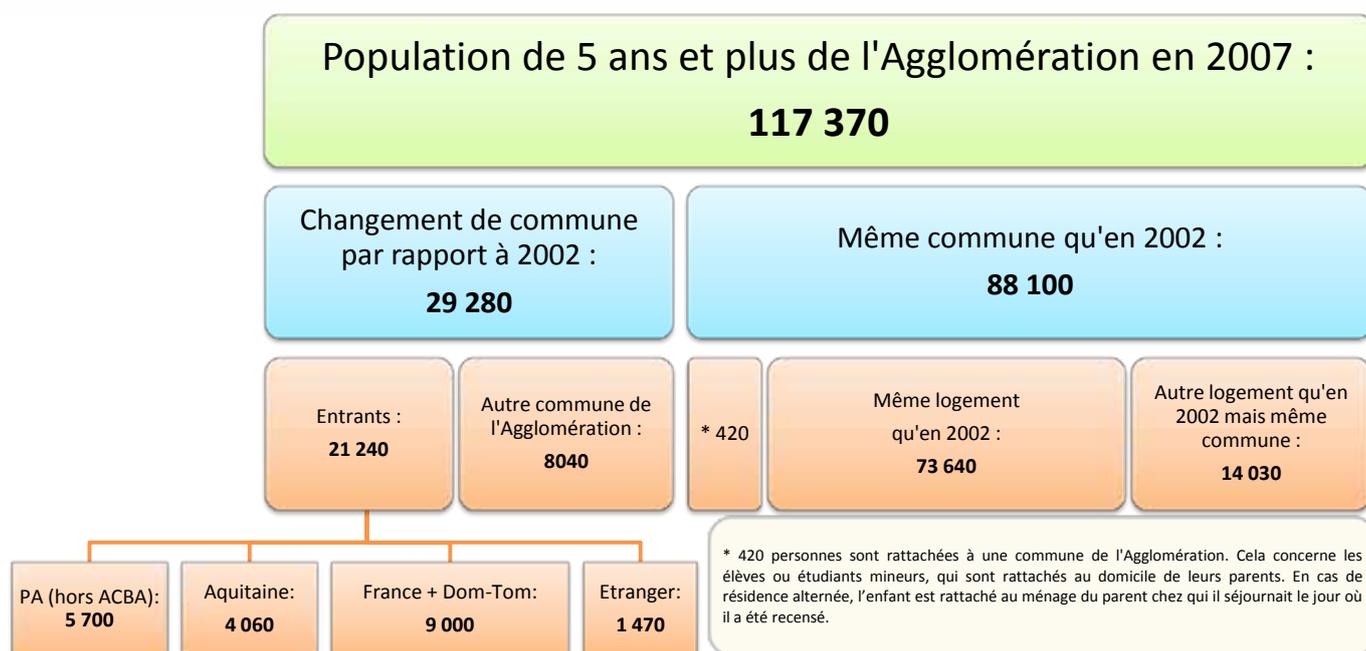
20 900 l'ont quittée (les migrants partis pour l'étranger ne sont pas comptabilisés).

Le taux de renouvellement⁽³⁾ est donc de **18 %**.

96 140 sont restées au sein de l'EPCI.

La population de l'Agglomération est globalement stable : 75 % de la population de 5 ans et plus vit dans la même commune en 2002 et 2007. Parmi ces habitants, un sur cinq a changé de logement en restant dans la même commune.

Parmi les personnes ayant changé de commune au cours de cette période, les trois quarts proviennent d'une commune extérieure à l'Agglomération.



50% des arrivées sur l'Agglomération sont fournies par la région Aquitaine. Parmi elles, la moitié provient des Pyrénées-Atlantiques, le quart des Landes et 16 % de la Gironde. Les migrations au départ du Lot-et-Garonne et de la Dordogne sont plus modiques.

L'Agglomération entretient des liens particulièrement forts avec les territoires environnants.

Ainsi, **les quatre premiers EPCI d'origine sont limitrophes** et représentent 20 % du total des arrivants : 1 200 migrants proviennent de la Communauté de Communes Sud Pays Basque (notamment Saint-Jean-de-Luz), 1 000 de Nive-Adour (dont un quart de Saint-Pierre d'Irube) et autant du Seignanx (en majorité de Tarnos), 900 d'Errobi (particulièrement de Bassussary et d'Arcangues).

L'EPCI suivant est la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées avec plus de 800 migrants, dont 700 proviennent de Pau-même.

Avec 13% des entrants (soit 2 900 personnes), **la deuxième région d'origine est l'Île-de-France**, notamment Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

Enfin, près de 1 500 migrants proviennent d'un pays étranger ainsi que de Midi-Pyrénées (principalement de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées).

(3) Taux de renouvellement = Nombre d'entrants (ou de sortants) / Population de 5 ans et plus en 2007.

La population de 5 ans et plus intègre les flux migratoires, les naissances et les décès. Au recensement de 2007, l'Agglomération comptait 117 330 habitants.

Les personnes quittant l'Agglomération Côte Basque Adour restent majoritairement dans la région Aquitaine (70 % des sortants).

Parmi ces migrants, la moitié reste dans les Pyrénées-Atlantiques, le tiers déménage pour les Landes et 15 % pour la Gironde.

En descendant à l'échelle des EPCI, nous pouvons confirmer que **les espaces adjacents attirent fortement les migrants de l'Agglomération**, puisqu'ils représentent un tiers des destinations.

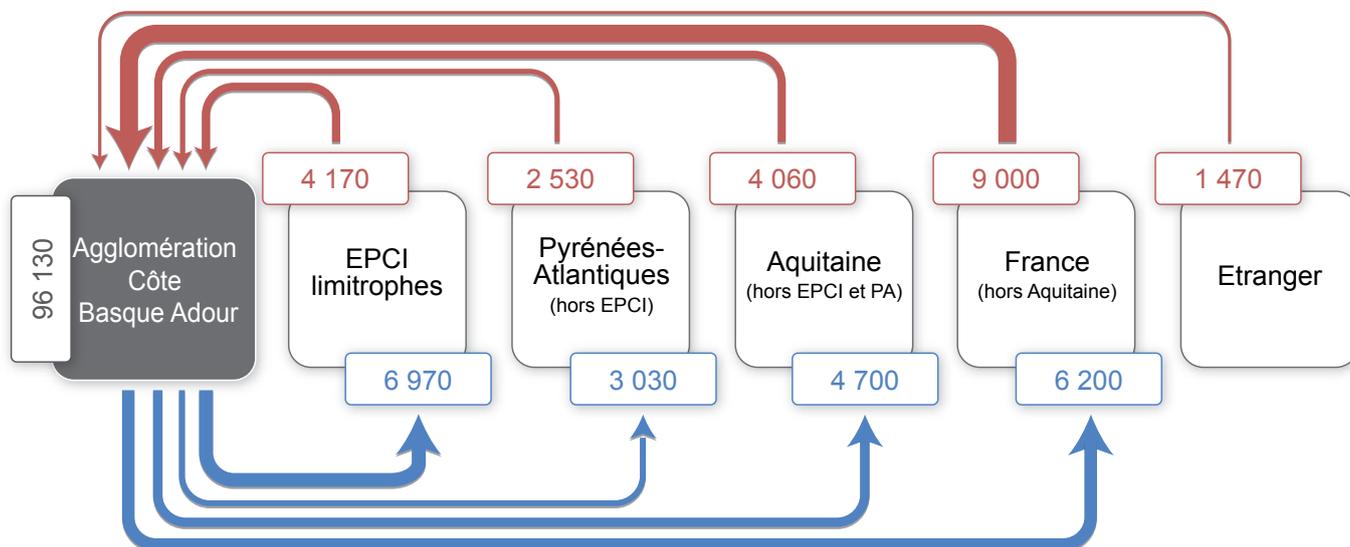
Les sortants emménagent ainsi sur le **Seignanx** (2 200 migrants), Nive-Adour (1 800), Errobi (1 700) et le Sud Pays Basque (1 200).

A noter que parmi les nouveaux résidents du Seignanx, plus de la moitié ont emménagé à Tarnos. Ils proviennent principalement de Bayonne (600 personnes) et, dans une moindre mesure, d'Anglet (330 personnes).

La Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud capte aussi plus de 1 100 personnes, dont 300 pour Labenne.

Enfin, près de 900 migrants se rendent sur la CA de Pau-Pyrénées, dont les trois quarts sur la ville-centre.

Viennent ensuite les régions **Midi-Pyrénées** (notamment la Haute-Garonne) et **Ile-de-France** (nous retrouvons Paris et les Hauts-de-Seine) ; 6 % des sortants se dirigeant respectivement vers l'une et l'autre de ces régions.

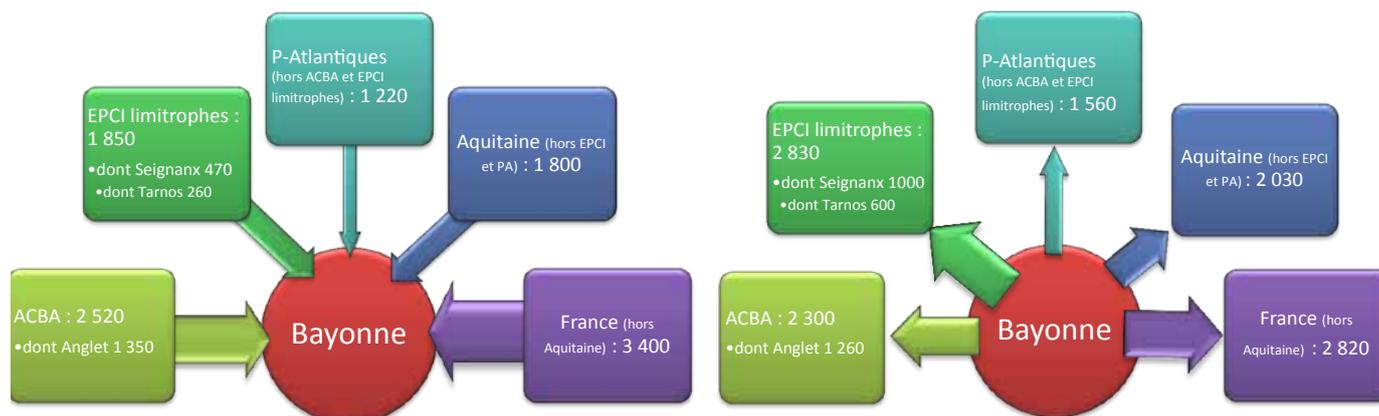


Zoom : Bayonne

Bayonne attire des personnes venues **de toute la France** : nombreux sont les nouveaux habitants provenant d'une région autre que l'Aquitaine. Mais il y a aussi beaucoup d'échanges avec l'Agglomération, dont la ville d'**Anglet**. Exception faite

des EPCI limitrophes, Bayonne est **peu attractive auprès des autres communes du département**.

L'inverse se vérifie également : lorsqu'ils quittent la commune, **la majorité des bayonnais emménagent dans les EPCI adjacents**, et notamment dans le Seignanx.



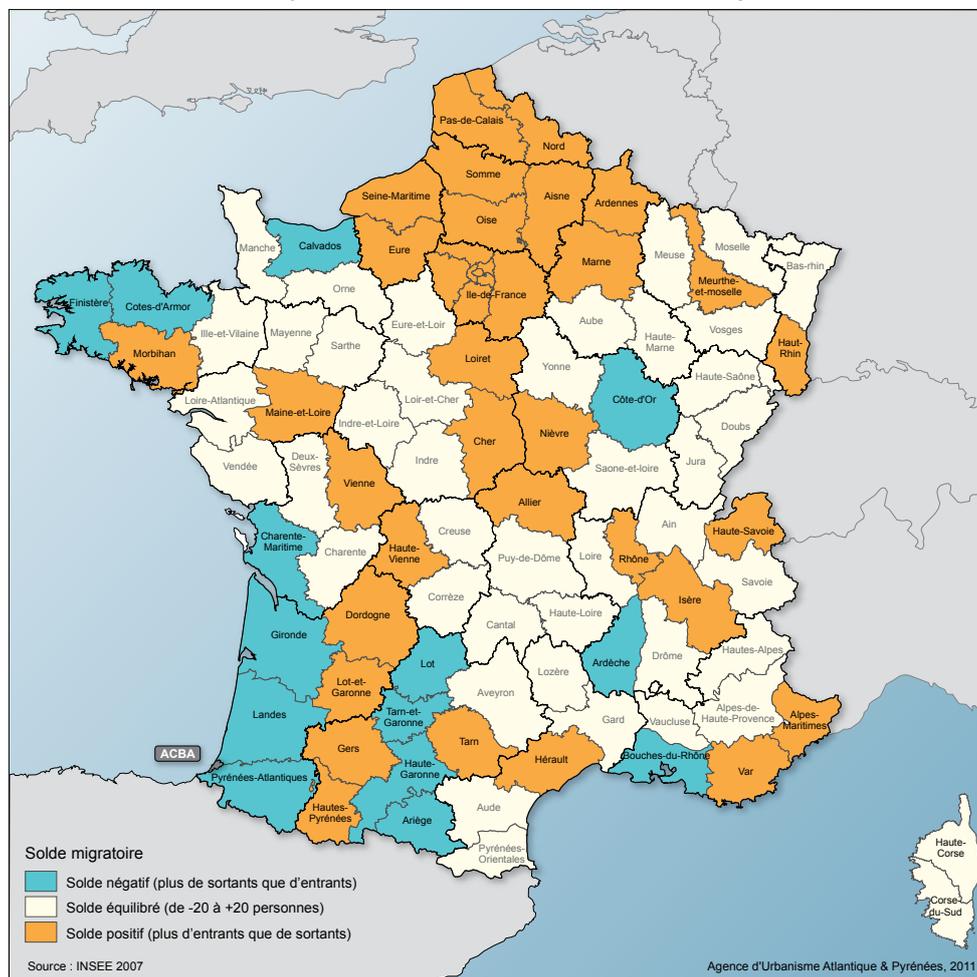
Les échanges de proximité sont donc largement privilégiés, tant au niveau intercommunal que départemental, et *a fortiori* à l'échelle régionale. L'écart entre les entrants et les sortants est de seulement **330 personnes** environ.

L'INSEE ne suivant pas les personnes ayant déménagé pour l'étranger, nous ne disposons donc que des mouvements en direction des départements français. Pour connaître le solde migratoire au sens de l'INSEE, il convient d'exclure de la comparaison les entrants provenant de l'étranger. Il en résulte un **solde migratoire de - 1 125 personnes**.

Ce solde migratoire cache de **fortes disparités**. Ainsi, la moitié nord de la France fournit plus de migrants qu'elle n'en attire ; à l'exception du nord de la Bretagne, du Calvados et de la Côte-d'Or.

La moitié sud du territoire national est plus fragmentée : les départements les plus à l'est, ainsi que l'Hérault, le Tarn et la bande centrale du sud-ouest (des Hautes-Pyrénées à la Dordogne) sont plus émetteurs. L'Agglomération a un solde négatif avec la façade Atlantique, les départements structurés par l'axe autoroutier nord-sud en Midi-Pyrénées, l'Ardèche et les Bouches-du-Rhône.

Solde migratoire entre 2002 et 2007
Echanges entre l'ACBA et les départements français



▣ Précisions méthodologiques

Les données présentées dans cette note portent sur deux populations : les entrants – hors arrivées de l'étranger – et les sortants.

Pour traiter les bases de migrations résidentielles, l'INSEE recommande de ne pas utiliser les données lorsqu'elles sont inférieures à 200 par variable et de les analyser avec précautions lorsqu'elles se situent entre 200 et 500. Certaines variables ont donc été regroupées lorsqu'elles le permettaient (le diplôme par exemple).

Pour les autres, sont prises en compte uniquement les données suffisamment élevées. Ces précautions d'emploi contraignent à rester à une échelle globale et restreignent l'analyse sur des territoires précis (commune ou EPCI).

Il convient de noter qu'entre 5 et 6 % des migrants résident hors d'un logement ordinaire, ce qui inclut les résidences pour personnes âgées, étudiants, handicapés, militaires, ainsi que les logements à vocation sociale et de tourisme.

Caractéristiques des migrants de l'Agglomération

□ Des nouveaux arrivants natifs du département

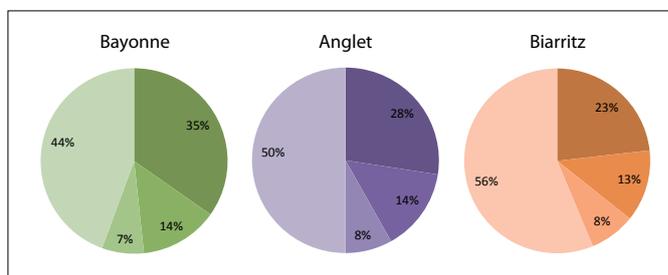
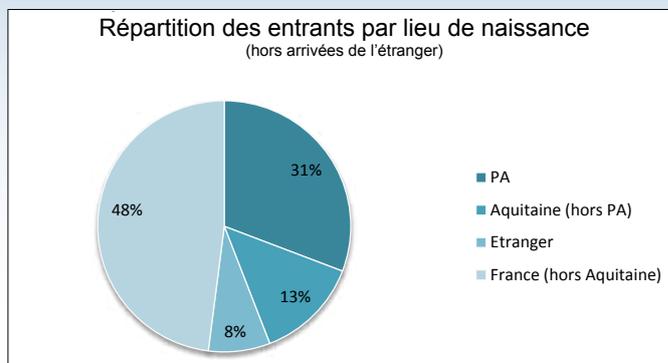
Au-delà de l'attractivité du littoral (près de la moitié des arrivants sont nés en-dehors de l'Aquitaine), il y a un attachement fort au territoire. En effet, **près d'un tiers des personnes nouvellement installées sur l'Agglomération sont nées dans les Pyrénées-Atlantiques.**

A l'échelle communale, des disparités fortes peuvent être mises en avant.

Ainsi, pour plus d'un tiers des nouveaux arrivants de *Bayonne*, cet emménagement correspond à un retour dans le département de naissance.

A l'inverse, c'est parmi les nouveaux *Biarrots* que l'on rencontre la plus grande part de personnes nées en-dehors de la région Aquitaine (56 %).

Anglet a une position intermédiaire : un nouvel arrivant sur deux est né hors de la région, 28 % sont nés dans le département.



□ Légèrement plus de femmes et forte proportion de jeunes parmi les nouveaux arrivants

Les flux, qu'ils soient entrants ou sortants, concernent légèrement plus les femmes que les hommes : entre 400 et 500 pour chaque sens.

Globalement, l'âge des entrants et des sortants est très similaire : **40% des migrants ont entre 20 et 34 ans** ; près d'un sur cinq se situe dans la classe inférieure (moins de 20 ans) et environ autant dans la classe supérieure (35-49 ans).

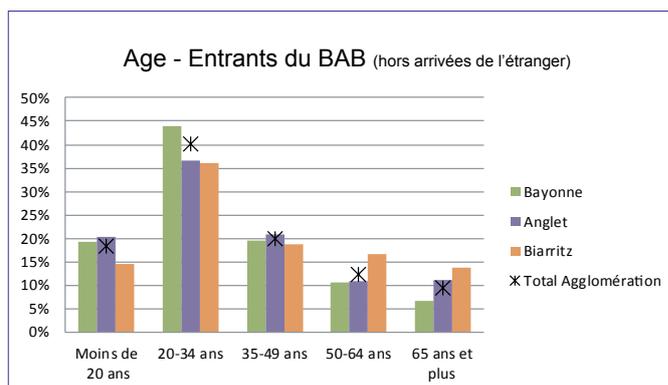
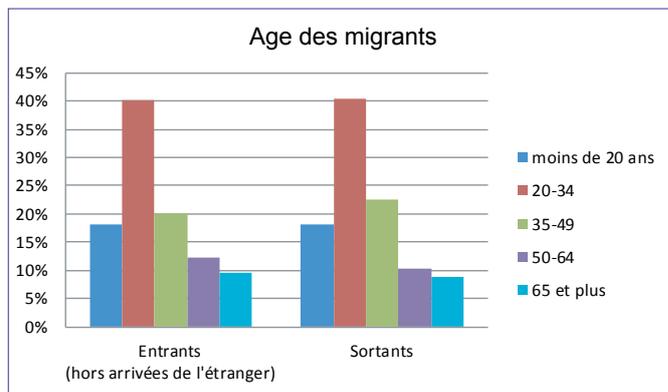
Les 50-64 et les plus de 65 ans sont minoritaires, avec 10 % à 12 % des migrants pour chaque catégorie.

Plus précisément, **les entrants les plus âgés tendent à s'installer à Biarritz** (17 % pour les 50-64 ans et 14 % pour les plus de 65 ans), **tandis que les 20-34 ans privilégient Bayonne** (44 %).

Anglet se situe dans l'entre-deux : la commune accueille peu de 20-34 ans et une part relativement élevée de personnes âgées de plus de 65 ans. En ce sens, elle se rapproche de Biarritz ; mais elle tend vers Bayonne s'agissant des autres classes d'âge.

La moitié des nouveaux arrivants de Bidart ont entre 20 et 34 ans, cela représente 450 personnes. Il en va de même pour Boucau : près de 400 entrants appartiennent à cette classe d'âge, et près de 300 ont de 35 à 49 ans.

Pour les cinq communes de l'Agglomération, les données ne sont pas assez solides (effectifs inférieurs à 200) pour étudier la provenance des entrants par classe d'âge.



□ Un grand nombre de professions du commerce et d'élèves

11 000 arrivants (soit 55%) possèdent le baccalauréat ou un diplôme supérieur.

Cette part est un peu plus faible si l'on n'étudie que les entrants provenant de la région Aquitaine (53%).

Elle atteint au contraire 57% pour les migrants provenant d'Ile-de-France.

La part des diplômés est plus faible pour les personnes quittant l'Agglomération (51%).

Il y a autant de migrants inactifs que d'actifs en emploi. Ces derniers sont répartis en cinq groupes, selon la Nomenclature Économique de Synthèse (NES).

Quant aux inactifs, on distingue :

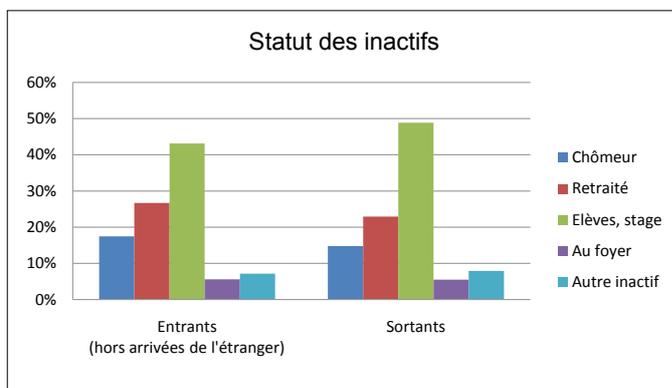
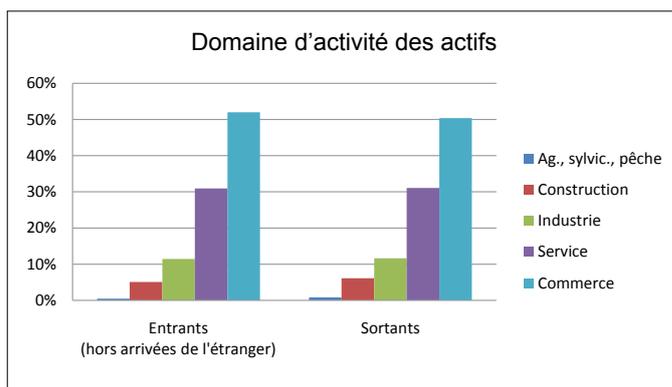
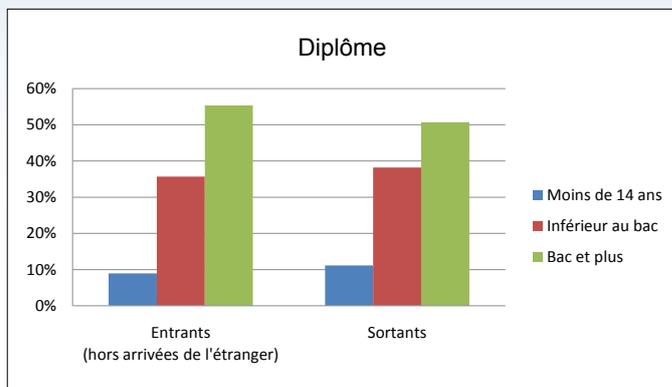
- les enfants, élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés,
- les retraités,
- les chômeurs,
- les hommes et femmes au foyer,
- les autres inactifs (personnes en incapacité de travailler notamment).

Parmi les actifs *entrants*, plus de 80 % travaillent dans le secteur tertiaire, avec une **prédominance du commerce** (52 % des actifs). Toutes les régions d'origine connaissent une telle répartition.

Les secteurs d'activité des *sortants* se décomposent de la même manière au niveau global, mais la situation par région est plus contrastée. En effet, seulement 78 % des individus ayant déménagé pour la région Midi-Pyrénées sont employés dans le tertiaire, contre 93 % pour ceux qui se rendent en Ile-de-France.

Pour les deux sens de migration, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) la plus représentée est la catégorie « Employé », avec près de 20 % des migrants concernés, suivie par les professions intermédiaires (16%).

43% des inactifs entrants dans l'Agglomération sont des élèves, plus d'un quart sont retraités et 17% chômeurs. En valeur relative, les élèves sont plus nombreux chez les inactifs *sortants* (environ un sur deux), il y a moins de retraités (23%) et de chômeurs (15%) dans cette population.



Caractéristiques des logements occupés par les migrants

Des ménages de petite taille pour les entrants

L'Agglomération attire plutôt des personnes seules ou des couples sans enfant ; il semble que ces derniers tendent à quitter le territoire lorsqu'ils deviennent parents.

En effet, un quart des entrants sont des adultes en couple sans enfant et autant vivent seuls. Tandis que plus d'un quart des sortants ont un (ou plusieurs) enfant(s).

Il en résulte que les entrants occupent principalement un logement de 2 personnes (33 %) ou de 3-4 personnes (29 %).

La répartition des sortants se distingue nettement, puisque les individus quittant l'EPCI intègrent plutôt un logement de 3-4 personnes (37 %). Moins d'un sur cinq réside seul. A noter la forte proportion d'individus emménageant dans un logement de 3 ou 4 personnes lorsqu'ils partent pour la CC du Seignanx (54 %).

Si l'on étudie plus précisément les entrants en fonction de leur commune d'emménagement, d'importants écarts peuvent être relevés.

Ainsi, les nouveaux *Bayonnais* se répartissent de manière homogène parmi les logements de 1, 2 et 3-4 personnes (près de 30 % chacun).

Peu d'entrants vivent seuls à *Anglet* (20 %), ils privilégient les grands logements : un tiers vivent dans un logement de 3-4 personnes et près de 10% dans la catégorie 5-6 personnes.

Un grand nombre d'arrivants sur *Biarritz* vivent seuls (trois sur dix) ou à deux (quatre sur dix).

A Bidart, on emménage plutôt dans un logement de 2 personnes. A Boucau, les entrants intègrent des logements de 2 et 3-4 personnes (plus d'un tiers chacun).

Un attrait pour les logements les plus récents

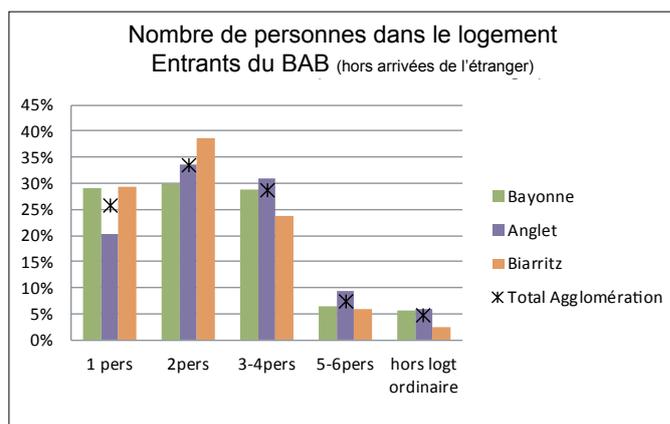
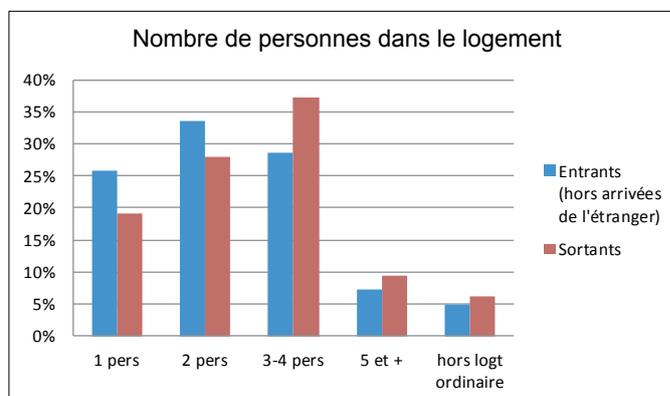
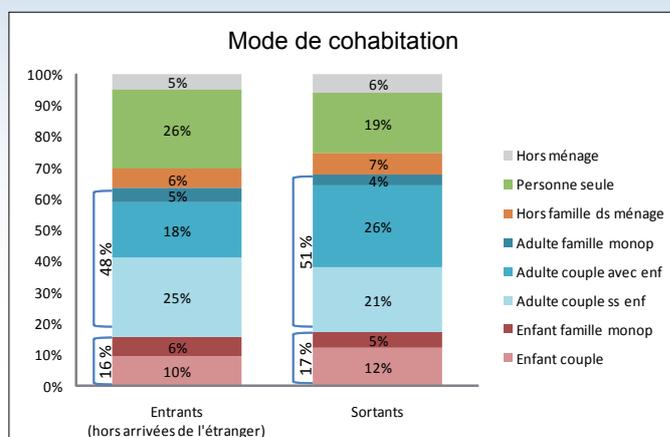
Les migrants vivant hors logement ordinaire ou dans un logement en cours de construction n'ont pas été considérés ici, afin de permettre la comparaison avec la structure du parc de résidences principales (4).

Le parc de résidences principales de l'Agglomération se décompose de la manière suivante : 28 % de logements construits avant 1949, 33 % durant les Trente Glorieuses, 39 % après le premier choc pétrolier.

Le nombre de migrants intégrant un logement ancien est, lui, plus élevé (en valeur relative). Il en va de même pour les logements construits après 1975.

Au regard de ces données, il semble que sont privilégiées les « vieilles pierres » et les résidences les plus récentes, au détriment des logements construits dans la période intermédiaire.

Quant aux sortants, plus d'un sur deux intègrent des logements construits récemment.



Achèvement construction	Agglomération : Structure du parc de logements 2007	Entrants (hors arrivée de l'étranger)	Sortants
avant 1949	28 %	31 %	27 %
1950 à 1974	33 %	26 %	22 %
1975 à 2004	39 %	43 %	52 %
Total	59 798	18 037	17 192

(4) Données issues de : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/chiffres-cles.htm>

□ Des entrants locataires et en appartement

Sur l'Agglomération, la majorité des entrants intègrent un appartement (71%).

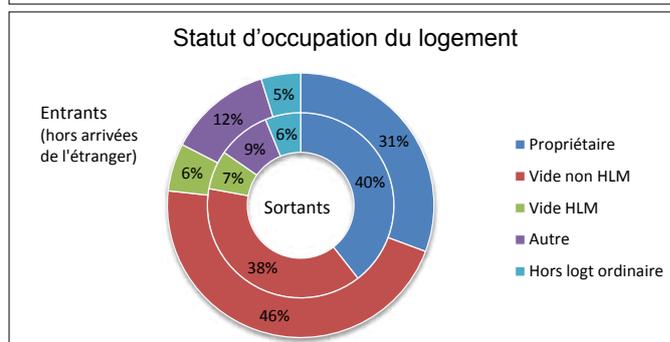
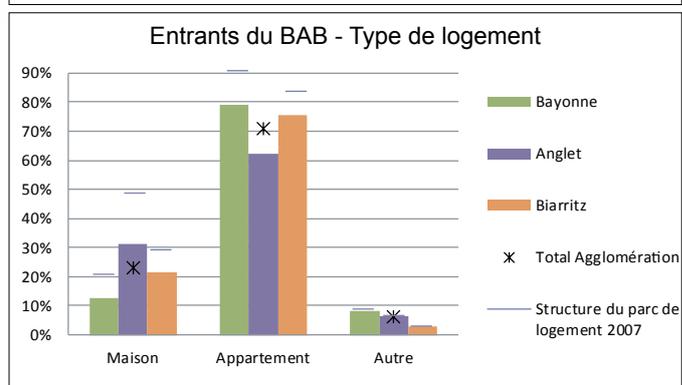
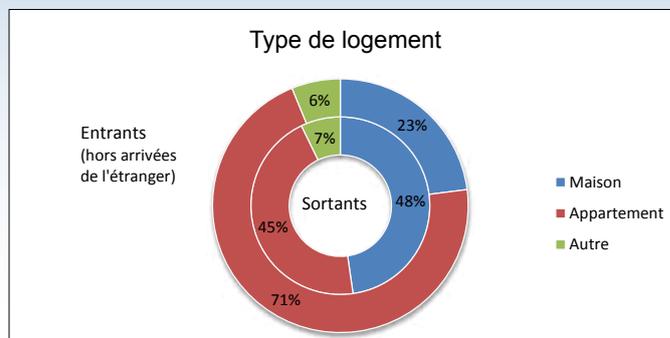
A contrario, le logement des sortants se répartit équitablement entre appartements (45%) et maisons (48%), avec même une certaine préférence pour ces dernières.

Si l'on descend à l'échelle communale, les nouveaux bayonnais logent principalement dans un appartement (79%). La proportion est un peu moins élevée pour les entrants de Biarritz (75%) et plus basse encore pour Anglet (62%).

Les proportions sont inversées pour ce qui concerne l'emménagement dans une maison.

Cette répartition des logements parmi les entrants n'a rien d'étonnant au vu de la structure du parc de logements sur le BAB. (Appartements : 83% pour Bayonne, 77% pour Biarritz et 58% pour Anglet).

4 sortants sur dix sont propriétaires de leur nouveau logement, contre seulement 3 entrants sur dix. Inversement, 46% des entrants occupent un logement vide non HLM, contre seulement 38% des sortants.



□ Synthèse

Les migrants à destination ou au départ de l'Agglomération Côte Basque Adour présentent des caractéristiques socio-démographiques relativement proches. Il s'agit en général pour les deux flux de jeunes actifs du tertiaire, diplômés et originaires des Pyrénées-Atlantiques. Mais dès lors que l'on s'intéresse plus précisément au logement, les indicateurs mettent en avant des disparités plus marquées.

Il semble en effet que lors de leur arrivée dans l'Agglomération, les migrants emménagent avec une autre personne, dans un appartement loué vide (non HLM), construit avant 1974 et occupé depuis moins de 2 ans. Tandis que lorsqu'ils quittent l'EPCI, ils sont généralement propriétaires de leur maison, construite récemment et occupée par un ménage plus grand que les entrants.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est un territoire clairement attractif, son solde migratoire étant largement positif (+13 550). Cependant, sur le périmètre de l'Agglomération, le flux de sortants est plus élevé que le flux d'entrants.

Ce constat pose question quant à l'adéquation du marché immobilier de l'EPCI avec les aspirations des familles. Ainsi, l'attractivité de l'Agglomération est suscitée par sa situation littorale, la présence de commerces, une offre de transports urbains riche et éventuellement la proximité du lieu d'emploi. Or, l'agrandissement du ménage pousse les couples à revoir leurs conditions de logements. Le poids de ces avantages diminue alors sensiblement face aux attraits des communes périurbaines, qui offrent des prix plus accessibles (notamment dans le cadre de l'accession à la propriété) et de surcroît des logements plus récents.